

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 30 mai 2022

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 19/05/2022

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 11

Pour : 11

Présents : Caroline MITOUART, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON, David MASCRET

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Alexandre PRESTAIL par Caroline MITOUART, Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Morgan BOURDON par Benoît BENSCH

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

Objet : Convention de mutualisation du transport piscine entre les communes de Montaigu et Coucy-Lès-Eppes - DE_2022_016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les écoles de Montaigu et de Coucy-Lès-Eppes participent aux mêmes jours et aux mêmes créneaux horaires à des séances de natation à la piscine intercommunale de Sissonne.

Il a été décidé de mutualiser le transport vers la piscine afin d'en minimiser les coûts. 50 % sera à charge de chaque commune. La mairie de Coucy-Lès-Eppes sollicitera auprès de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde une subvention à laquelle peut prétendre chaque collectivité éligible et 50 % de la subvention sera reversée à la commune de Montaigu.

Madame le Maire demande à l'Assemblée d'accepter la signature d'une convention entre les 2 communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la signature d'une convention de mutualisation du transport piscine,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--